N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
4	Protection de la Digue de l'Étang route de la Roche	Département	1 850 m²
7	Liaison piétonne	Commune	700 m²
12	La Gilbretière – Aménagement du passage piéton à partir du VC8 en bordure du CDBS vers Brancaire	Commune	500 m²
14	Liaison piétonne et espace vert	Commune	6 000 m²
17	Aménagement de carrefour à Bucheril	Commune	1 033 m²
18	Espace vert – lieu-dit du Calvaire	Commune	1 600 m²
19	Bassin tampon de la Mulatière	Commune	14 300 m²
25	Carrefour – entrée de la zone d'activité du Chaillot	Commune	1 500 m²
26	Amorce de voirie vers ER 5 zone 1AU Ruffinière	Commune	700 m²
27	Aménagement de carrefour entrée Rue Abbé Sireau	Commune	170 m²
28	Amorce de voirie vers un futur quartier d'habitation	Commune	1 421 m²
29	Équipement public	Commune	8 000 m²

- Limites communales
- Contours zones PLU
- Périmètre ZAC de la Vrignaie
- Emplacements réservés
- Zone non aedificandi
- Marge de recul de 50 mètres de l'axe de la voie (RD 747)
- Station d'épuration
- Limite de zone de préemption du département autour de l'ENS "Vallée de l'Yon"
- Haies à créer ou à conserver au titre du L.123-1-5 du Code de l'urbanisme
- Boisement à protéger au titre du L.123-1-5 du Code de l'urbanisme
- Espaces boisés classés au titre du L.130-1 du Code de l'urbanisme
- Zones humides
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Entités archéologiques

La Roche-sur-Yon Agglomération
Département de Vendée

Commune de Nesmy

PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

Dossier d'Approbation

Pièce n°2b : Règlement graphique (Partie Nord)
Échelle : 1/5000

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration			3 mai 2006
Modification simplifiée n°1			13 décembre 2010
Révision simplifiée n°1			13 décembre 2010
Révision simplifiée n°2			13 décembre 2010
Modification n°1			22 avril 2014
Modification n°2			22 avril 2014
Modification simplifiée n°2			2021
Modification simplifiée n°3			5 décembre 2024

Vu pour être annexé à la délibération du bureau communautaire du 5 décembre 2024, approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Luc BOUARD
Président

La Roche-sur-Yon Agglomération
Département de Vendée

Commune de Nesmy

PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

Dossier d'Approbation

Pièce n°2b : Règlement graphique (Partie Sud)
Échelle : 1/5000

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration			3 mai 2006
Modification simplifiée n°1			13 décembre 2010
Révision simplifiée n°1			13 décembre 2010
Révision simplifiée n°2			13 décembre 2010
Modification n°1			22 avril 2014
Modification n°2			22 avril 2014
Modification simplifiée n°2			2021
Modification simplifiée n°3			5 décembre 2024

Vu pour être annexé à la délibération du bureau communautaire du 5 décembre 2024, approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Luc BOUARD
Président

- Limites communales
- Contours zones PLU [119]
- Périmètre ZAC de la Vrignaie
- Emplacements réservés
- Zone non aedificandi
- Marge de recul de 50 mètres de l'axe de la voie (RD 747)
- Station d'épuration
- Limite de zone de préemption du département autour de l'ENS "Vallée de l'Yon"
- Haies à créer ou à conserver au titre du L.123-1-5 du Code de l'urbanisme
- Boisement à protéger au titre du L.123-1-5 du Code de l'urbanisme
- Espaces boisés classés au titre du L.130-1 du Code de l'urbanisme
- Zones humides
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Entités archéologiques

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
4	Protection de la Digue de l'Etang route de la Roche	Département	1 850 m²
7	Liaison piétonne	Commune	700 m²
12	La Gilbretière – Aménagement du passage piéton à partir du VC8 en bordure du CD85 vers Brancaire	Commune	500 m²
14	Liaison piétonne et espace vert	Commune	6 000 m²
17	Aménagement de carrefour à Buchenil	Commune	1 033 m²
18	Espace vert – lieu-dit du Calvaire	Commune	1 600 m²
19	Bassin tampon de la Mulatière	Commune	14 300 m²
25	Carrefour – entrée de la zone d'activité du Chaillot	Commune	1 500 m²
26	Amorce de voirie vers ER 5 zone 1AU Ruffinière	Commune	700 m²
27	Aménagement de carrefour entrée Rue Abbé Sireau	Commune	170 m²
28	Amorce de voirie vers un futur quartier d'habitation	Commune	1 421 m²
29	Equipement public	Commune	8 000 m²

La Roche-sur-Yon Agglomération
Département de Vendée

Commune de Nesmy

PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

Dossier d'Approbation

Pièce n°2b : Règlement graphique (Partie Centre-bourg)

Échelle : 1/2000

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration			3 mai 2006
Modification simplifiée n°1			13 décembre 2010
Révision simplifiée n°1			13 décembre 2010
Révision simplifiée n°2			13 décembre 2010
Modification n°1			22 avril 2014
Modification n°2			22 avril 2014
Modification simplifiée n°2			2021
Modification simplifiée n°3			5 décembre 2024

Vu pour être annexé à la délibération du bureau communautaire du 5 décembre 2024, approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Luc BOUARD
Président

- Limites communales
- Contours zones PLU [119]
- Périmètre ZAC de la Vrignaie
- Emplacements réservés
- Zone non aedificandi
- Marge de recul de 50 mètres de l'axe de la voie (RD 747)
- Station d'épuration
- Limite de zone de préemption du département autour de l'ENS "Vallée de l'Yon"
- Haies à créer ou à conserver au titre du L.123-1-5 du Code de l'urbanisme
- Boisement à protéger au titre du L.123-1-5 du Code de l'urbanisme
- Espaces boisés classés au titre du L.130-1 du Code de l'urbanisme
- Zones humides
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Entités archéologiques

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
4	Protection de la Digue de l'Etang route de la Roche	Département	1 850 m²
7	Liaison piétonne	Commune	700 m²
12	La Gilbertière – Aménagement du passage piéton à partir du VCB en bordure du CD85 vers Brancaire	Commune	500 m²
14	Liaison piétonne et espace vert	Commune	6 000 m²
17	Aménagement de carrefour à Buchenil	Commune	1 033 m²
18	Espace vert – lieu-dit du Calvaire	Commune	1 600 m²
19	Bassin tampon de la Mulatière	Commune	14 300 m²
25	Carrefour – entrée de la zone d'activité du Chaillot	Commune	1 500 m²
26	Amorce de voirie vers ER 5 zone 1AU Ruffinière	Commune	700 m²
27	Aménagement de carrefour entrée Rue Abbé Sireau	Commune	170 m²
28	Amorce de voirie vers un futur quartier d'habitation	Commune	1 421 m²
29	Équipement public	Commune	8 000 m²